



PREFET DU MORBIHAN

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT DE 0,76 HA SUR LA COMMUNE DE PLOUAY DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT POUR UN PROJET DE CENTRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Direction  
départementale  
des Territoires  
et de la Mer  
**Morbihan**

Service  
Eau, Nature et Biodiversité

Unité  
Nature, Forêt, Chasse

### Durée et modalités de consultation

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, la demande d'autorisation de défrichage ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, seront rendus accessibles au public pendant une durée de 30 jours **du 6 avril 2023 au 6 mai 2023** inclus, directement en ligne sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan à l'adresse suivante: <http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques>

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr). Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer - service eau, nature et biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de consultation du public - 1 allée du Général le Troadec - BP 520 - 56019 VANNES Cedex.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Chef du service eau, nature et  
biodiversité,

Jean-François CHAUVET

#### horaires d'ouverture :

Siège - 1, allée du Général  
le Troadec  
BP 520  
56019 Vannes Cedex  
8h30 à 11h30 et 14h à  
16h30

téléphone :  
02 97 68 12 00

courriel :  
[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)